LES PARTIES DU CORPS DANS LA CREATION LEXICALE EN SAN, UN EXEMPLE D'UTILISATION DES CONTRAINTES SYNTAXIQUES

Suzy PLATIEL

Dans toutes les langues, les termes servant à désigner les parties du corps sont aussi utilisées :

- pour désigner les parties d'un animal, d'un végétal et, plus généralement, de tout objet décomposable en parties :
 - Fr. le pied de l'arbre/ de la montagne/ de la table la bouche du métro; la tête de la colonne
- pour exprimer une localisation spatiale ou temporelle, le terme subissant alors une grammaticalisation plus ou moins marquée :

Fr.:

la nuit (temps)

au coeur de

la ville (espace)

bambara: dugu kono //village/ventre// "dans le village" (espace)

- pour former des verbes, des noms et, plus rarement, des adjectifs, en utilisant pour ce faire le ou les procédés en usage dans la langue (dérivation et/ou composition):
 - Fr.: égorger/engorger/regorger; s'énerver; embouchure; chien-dent; rouge-gorge
- enfin des métaphores ou expressions idiomatiques figées, de caractère plus ou moins familier :
 - Fr.: avoir x bien en main; faire un bras d'honneur

Dans la plupart des langues africaines, cette utilisation est si massive qu'elle n'a pas manqué d'attirer l'attention des chercheurs, certains s'interrogeant sur le sens "premier" de ces termes, parties d'un tout appliquées entre autres au corps humain, ou parties du corps étendues à d'autres catégories conceptuelles, tandis que d'autres, optant d'emblée pour la deuxième interprétation, concluaient à une vision anthropomorphique du monde.

L'utilisation en san, des termes de cette catégorie dans la création lexicale n'a donc, en soi, rien de remarquable. Comme ailleurs, en effet, outre leur utilisation systèmatique et quasi exclusive pour exprimer les parties d'un tout, humain, animal, végétal ou objet, ces termes, sous forme de composés, se retrouvent dans nombre de verbes, adjectifs, noms, fonctionnels et expressions idiomatiques figées, appartenant à divers champs sémantiques.

- parties d'un tout :

```
x 1 É
                          bouche, ouverture, tranchant, pointe, bord, trace,
     x vé
                          os, graine, noyau, centre,
     x q \acute{\epsilon} 1 \acute{\epsilon}
                          fesses, base, fondement, origine,
- composés :
  . noms:
                                                          "prix"
     páa-1é
                           //cauri/bouche//
     yíi-màń
                                                          "talisman"
                           //oeil/chose//
  .adjectifs:
     x 1é-fúú
                                                          "médisant"
                           //bouche/rapide//
     xmíí-kākā
                           //tête/dure//
                                                          "indocile,têtu"
   .verbes :
                                                          "s'égosiller"
     x 1 é - t 5 é
                           //bouche/déchirer//
     xgélé-kó
                           //fesses/donner//
                                                           "commencer"
   .fonctionnels:
                                                           "en l'absence de x"
     xyíí-kéò
                           //oeil/derrière//
     xmii-né
                                                           "au sommet de x"
                           //tête/à//
   . expressions idiomatiques figées :
      à qélé dìn n'à bamba
                                                           "c'est incroyable"
      //lui/fesses/emph./c'est/il/n'être pas//
```

On pourrait donc aisément conclure que le san fait un usage tout à fait banal des termes servant à désigner les parties du corps humain. Pourtant, une analyse plus fine et plus approfondie de toutes les créations lexicales dans

lesquelles ils figurent et, plus particulièrement, des composés verbaux, révèle, tant sur le plan sémantique que syntaxique, certaines particularités d'autant plus intéressantes à souligner qu'elles manifestent une utilisation assez inhabituelle des termes de cette catégorie.

En effet, sur le plan sémantique, outre leur utilisation première pour désigner la partie du corps, certains d'entre eux se retrouvent dans de multiples composés où ils servent à exprimer :

- d'une part la totalité du vocabulaire des affects, qu'il s'agisse de noms, de verbes ou d'adjectifs, ce qui, même pour une langue africaine, est assez exceptionnel,
- d'autre part des notions qui, à première vue, ne semblent pas apparentées sémantiquement à la partie du corps utilisée.

Or, si le sens joue certainement un rôle non négligeable dans toutes ces créations, il est clair qu'à lui seul, il ne pourrait justifier ni de leur importance numérique globale, ni de la très forte majorité de verbes parmi ces composés (sur un total de plus de 1.300 items dans mon corpus, environ 800 sont des verbes).

Aussi, allons-nous analyser leur mode de formation pour montrer comment l'exploitation systématique des contraintes syntaxiques propres aux termes de cette sous-catégorie nominale associée aux principes qui régissent la formation de composés a permis et, vraisemblablement induit, cette utilisation massive des termes des parties du corps.

Pour ce faire, nous commencerons par exposer brièvement les deux règles qui, faisant partie intégrante du fonctionnement de la langue, vont, nécessairement, se retrouver dans ces créations, puis nous verrons comment elles ont favorisé l'utilisation des termes des parties du corps dans la formation de composés.

1 - PRINCIPES GENERAUX REGISSANT LA FORMATION DE MOTS NOUVEAUX A PARTIR DE RADICAUX DE BASE.

Le san, comme la plupart des langues de la même famille (mandé), forme une grande partie des mots de son vocabulaire par la combinaison d'un nombre limité de radicaux, cette combinaison se faisant toujours en respectant les règles imposées par la syntaxe de la langue.

dánā-díí //brousse+rel./père// "éléphant" nyùn **v**ó //sommeil/entrer// "dormir" vàáñ'ábāà //quoi+c'est+il+préd.+devenir(ac)// "pourquoi"

4

Ce procédé que l'on retrouve dans toutes les catégories grammaticales, est cependant utilisé principalement pour former des verbes, car la plupart des radicaux porteurs d'une notion de procès, peu nombreux au demeurant, ont généralement un sens assez large et n'acquièrent leur spécificité et leur précision sémantique que dans la relation qui s'établit avec le ou les participants qui le complètent et qui doivent être nommés : principalement l'objet - patient -, mais aussi bien, le sujet - agent ou patient- ainsi que le destinataire ou le bénéficiaire du procès. Ainsi un même radical pourra avoir un sens différent en fonction du nombre et du sémantisme des participants obligatoires.

sujet	Préd.	objet	procès	bénéf.	
x	ñ	y	kéè	Ø	"x verse y"
x	ñ	Ø	kéè	z lā	"se jeter sur z"
x	ñ	y	kéè	z lí	"x ajouter y à z"

Si ce principe reste vrai pour l'ensemble des radicaux de procès, il n'en demeure pas moins qu'il concerne surtout un petit nombre de termes, au sens encore plus indéterminé et qui présentent un point commun : tous expriment une notion qui, à la fois, implique une modification soit externe - changement de position dans l'espace - soit interne - changement d'état de l'un des participants, et précise la direction que prend cette modification.

Le radical exprime une notion de déplacement parvenant à un but final, achevé :

d5/dóé/dó

- la source du procès est le sujet/agent, seul participant obligatoire et appartenant à une classe ouverte:

sujet	objet	procès	bénéficiaire		
cl. ouv	Ø	dá	ø	"arriver"	
15 kè.´d5 (gúnú)					
	//femme/cette+I	er)//			
	"cette femmme est arrivée (hier)"				

- la source du procès reste le sujet/agent, mais le bénéficiaire est obligatoirement nommé et tous deux appartiennent à la classe fermée des animés :

```
sujet
               objet
                                        bénéficiaire
                              procès
                                đ ś
                                                       "rattraper"
cl.fer.
                                         cl. fer.+post
qín lè. d5 nēán lè ā //chien/le+préd/verbe(ac.)/enfant/le/pour//
                                   "le chien a rattrapé l'enfant"
```

- la notion porte maintenant sur l'objet/patient qui appartient à la classe fermée des objets constructibles, il n'y a pas de destinataire obligatoire et le sujet agent appartient à la classe fermée des animés humains :

sujet	objet	procès	bénéficiaire	
cl.fer.	cl. fer.	d ś	Ø	"construire"
	mā díì á dón	dóé		
	//moi+rel./père/préd./g	renier/verbe((inac.)//	
	"mon père a consti	ruit un grei	nier"	

- la notion porte toujours sur l'objet/patient qui est ici un terme unique mais la présence d'un destinataire est obligatoire, le sujet/agent et le destinataire appartenant tous deux à la classe fermée des animés :

procès bénéficiaire

Ainsi, dans la catégorie du procès, en jouant à la fois :

- sur la fonction du participant concerné par la notion : sujet ou objet,
- sur le nombre de participants obligatoires : un(sujet), deux (sujet + objet ou destinataire), trois (sujet, objet, destinataire),
- sur le sémantisme des participants : classe ouverte, classe fermée, terme unique,

un même radical va pouvoir exprimer des sens, à première vue très éloignés les uns des autres, mais qui pourtant, à y regarder de plus près, présentent une parenté notionnelle dans la mesure où la direction du processus dynamique reste inchangé.

Or, quand ce sera un terme exprimant la partie d'un tout qui sera utilisé, ces mêmes procédés vont être appliqués, associés toutefois à une autre contrainte syntaxique propre aux termes de cette catégorie, contrainte qui, loin d'en limiter l'utilisation, va, au contraire, augmenter encore les possibilités de création lexicale.

2 - REGLES DE CONSTRUCTION DES NOMINAUX DEPENDANTS

Tout le vocabulaire des parties du corps, ainsi que quelques autres substantifs du type de "bruit", "endroit", dont l'existence, de la même façon, dépend d'un autre concept qui les génère ou les comprend, constitue une sous-catégorie que l'on a coutume d'appeler nominaux-dépendants parce que, quelle que soit la fonction qu'ils occupent dans l'énoncé, ils sont obligatoirement complétés par le nominal (ou par son substitut pronominal) dont ils sont partie.

Ainsi, on ne pourra pas dire en san, "j'ai entendu un bruit" ou "j'ai mangé du foie", il faudra nécessairement compléter le mot "bruit" par le nom de ce qui est à l'origine du bruit et le mot "foie" par le nom de son possesseur :

```
sèré fóò 1è //mouton/foie+chgt de ton/le// "le foie du mouton" kõõ fóò 1è //poule/foie+chgt de ton/le// "le foie du poulet"
```

De même, on ne pourra pas dire, "ce pot a une ouverture étroite" mais :

```
dón kè lé á kúnú
//pot/ce/bouche+chgt de ton/préd./étroite//
"l'ouverture de ce pot est étroite"
```

ou encore "il a mal à la tête" mais

```
à míí á búsì
//lui + rel./tête/préd./être malade (inac.)//
"Sa tête est malade"
```

Or, pour relier le tout à sa partie, deux formules de construction sont possibles qui se retrouvent dans des syntagmes où le nom est combiné avec des termes appartenant à des catégories grammaticales différentes.

Formule I: relation d'attribution, de possession ou de localisation

```
nom ou pronom + relationnel + nom ou verbe nominalisé
```

Elle est le plus souvent utilisée pour relier un nom à un autre nom ou un pronom, mais c'est aussi cette même formule que l'on emploie pour exprimer la relation entre le verbe nominalisé et son sujet grammatical; dans cette formule, chacun des composants du syntagme conserve son autonomie et peut être complété par des déterminants :

```
- possesseur + a + possédé :
     kíí lē ā sùí
                                                     "le cheval du chef"
                          //chef/le/rel./cheval/le//
     v5 ā sèrén
                                                     "nos moutons"
                          //nous/rel./moutons//
- lieu + ā + localisé :
                                                     "le puits du village"
    kíví lē ā tù lè//village/le/rel./puits/le//
                                                    "la brousse de Toma"
    dón 1 \( \bar{a} \) Tòmà //brousse/la/rel./Toma//
- sujet + ā + verbe nominalisé :
                                                     "l'achat de l'homme"
    qtt le a pít
                          //homme/le/rel./acheter//
                                                      (celui qui a acheté)
    gii le a dé
                           //homme/le/rel./tuer//
                                                  "le meurtre de l'homme"
                                                      (celui qui a tué)
    dā zīzī ā ménā //arbre/vieux/rel./tomber// "la chûte du vieil arbre"
```

Avec les parties d'un tout, cette formule n'est que très exceptionnellement utilisée; elle sert à insister sur la relation d'appartenance et, par voie de conséquence, sur le caractère spécifique du tout dont il est question. Si ce dernier reste indéterminé, la formule sert alors à caractériser l'espèce représentée par le tout, par opposition à une autre espèce.

```
sèré øá fōò (1è) //mouton/rel./foie/(le)//
```

"du (le) foie de mouton" (et non pas de boeuf ou de porc)

Mais le plus souvent, avec cette formule, le nominal représentant le tout est
complété par un déictique ou un anaphorique; dans ce cas, il s'agira d'un
représentant particulier de l'espèce se distinguant de tous les autres.

```
sèré <u>kε</u> ā fδò //mouton/ce/rel./foie//
"le foie de ce mouton"
```

Formule II : relation de caractérisation ou de qualification

nom + X marqué par un relèvement de son ton de base

Outre son utilisation presque exclusive pour exprimer la relation qui lie le tout à sa partie, cette formule sert aussi à relier un nom à un autre nom, un adjectif, un quantificateur, ou encore, un verbe nominalisé à son complément d'objet Dans cette formule, au contraire de la précédente, les deux éléments du syntagme perdent leur autonomie et fonctionnent, vis à vis des déterminants, comme une seule unité.

```
- nom exprimant le tout + nom exprimant la partie
     gín míí 1è //chien/tête + chgt de ton/la//
                                                       "la tête du chien"
- nom + nom
     kíí kéón
                      //chef/case +chgt de ton//
                                                        "une case de chef"
- nom + adjectif
     gín tíí
                     //chien/noir + chgt de ton//
                                                        "un chien noir"
- nom + quantificateur :
     aín síi
                     //chien(sg)/quatre + chgt de ton//
                                                        "quatre chiens"
     15 yíí
                     //femme(sg)/tout+ chgt de ton//
                                                        "toutes les femmes"
- nom (objet patient) + verbe nominalisé
     gín pít
                      //chien/acheter//
                                                       "l'achat d'un chien"
     gii dé
                      //homme/tuer//
                                                       "le meurtre d'un homme"
                                                       (celui qui a été tué)
     dā ménā
                     //arbre/tomber//
                                                        "l'abattage de l'arbre"
                                                      (celui qu'on a fait tomber)
```

Ainsi pour les nominaux dépendants servant à désigner les parties du corps qui nous intéressent ici, nous voyons que les deux formules sont admises; la formule I (avec relateur)servant à spécifier le tout, tandis que la formule II (avec changement de ton) servira au contraire, à l'intérieur de la notion exprimée par le tout, à construire un sous-ensemble notionnel limité à la partie du corps envisagée.

Quand ces mêmes termes figurent dans le discours, non plus pour désigner la partie d'un tout, mais dans des composés avec un autre mot, le plus souvent, verbe ou adjectif, qu'advient-il de cette règle ?

Non seulement elle se maintient, mais il semblerait bien que ce soit justement elle qui ait favorisé l'utilisation massive des termes de cette catégorie dans la création lexicale dans la mesure où elle impose, dans la même position, la présence de deux nominaux qui occupent la même fonction syntaxique dans le cadre de l'énoncé.

En effet, nous allons voir que dans ce type de composés, si dans le cadre du syntagme, le rapport qui lie la partie du corps à son tout/possesseur est conservé, dans le cadre de l'énoncé, en revanche, les deux termes vont se trouver en quelle que sorte dissociés :

- la partie du corps, car dans ce type de composés , ces nominaux dépendants représentent toujours une partie du corps humain, sera utilisée à des fins sémantiques pour modifier le sens du terme concerné, en maintenant cependant le rapport qu'elle entretient avec lui de par la fonction occupée par le syntagme : sujet, objet, bénéficiaire ou circonstant pour le procès, relation de caractérisation pour les adjectifs,
- le tout, pour sa part, remplira seul le rôle de participant du procès ou de qualifié que sa fonction lui impose.

Pour illustrer ce procédé, nous donnerons quelques exemples, en commençant par les composés avec des radicaux de procès qui, on l'a dit, sont les plus nombreux.

UTILISATION AVEC UN RADICAL EXPRIMANT UN PROCES FORMATION DE VERBES

Dans ce cas, les deux règles décrites ci-dessus, vont être appliquées .

- Application de la contrainte syntaxique propre à cette sous-catégorie de nominaux dépendants, donc, présence obligatoire du possesseur;
- Application de la règle concernant la création de nouveaux concepts avec un radical verbal : possibilité de changer le sens du verbe en fonction du nombre de participants obligatoires et surtout selon que la notion exprimée par le procès porte sur le sujet grammatical (agent ou patient), l'objet (patient) ou le destinataire.

Mais, au niveau de l'énoncé, les deux constituants du syntagme formés par la partie du corps et son possesseur vont être dissociés.

1er exemple:

En combinant le terme fóò "foie" avec le radical de procès / būsù/búsì/búsū/ "être malade" on obtient la notion de tristesse, peine, chagrin

Sur cette base, selon la fonction occupée par / f $\delta\delta$ /, on obtiendra un sens différent :

- PREMIERE POSSIBILITE

/fóò/ complété par son possesseur occupe la fonction de sujet grammatical, ce qui donne :

- sur le plan sémantique : puisque la notion de tristesse porte sur le sujet,
- /fóò + búsū/ signifiera "être triste, avoir de la peine"
- sur le plan syntaxique : cette notion va servir à caractérisé le possesseur qui occupe aussi la position du sujet grammatical et qui, en se dissociant de sa partie, va devenir, seul, le sujet logique de la phrase.

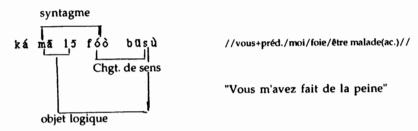
syntagme v5 f ó ò á b ú s ì //nous/foie/préd./être malade(inac.)// chgt. de sens "nous sommes tristes" sujet logique

DEUXIEME POSSIBILITE.

/f $\delta\delta$ / toujours complété par le possesseur se déplace pour occuper la fonction d'objet /patient; on aura alors :

- Sur le plan sémantique : la notion de tristesses porte maintenant sur l'objet, elle est donc nécessairement provoquée par un sujet agent qui peut être différent du patient,

- sur le plan syntaxique : comme ci-dessus, cette notion va porter sur le possesseur qui, puisqu'il occupe ici la position impartie à l'objet, deviendra, seul, l'objet logique de la phrase:



2ème exemple

En combinant le terme / mì i / "tête" avec le radical de procès w5 / w6 e / w5 / " entrer" on obtient la notion de préoccupation, d'investissement plus ou moins émotionnel, ce qui va donner des sens différents selon la fonction occupée par le syntagme.

Le fonctionnement étant identique à l'exemple précédent, nous nous contenterons de donner les exemples.

- le syntagme mì i + possesseur occupe la fonction de sujet grammatical dans une construction à deux participants obligatoires, le sujet et le destinataire :

- le syntagme mì i + possesseur occupe la fonction objet dans une construction à trois participants obligatoires, le sujet, l'objet, le destinataire :

- le syntagme mì i +possesseur occupe la fonction de destinataire dans une construction à deux participants obligatoires, le sujet et le destinataire :

"tracasser"

sti kè. v5 mā míi né

//affaire/cette+préd/entrer(ac.)/moi/tête/dans/

"Cette affaire m'a tracassé"

On aura remarqué dans l'exemple ci-dessus (fonction objet) que c'est un pronom réfléchi qui occupe la fonction de possesseur dans le syntagme avec la partie du corps.

En effet, quand le syntagme occupe cette fonction, il peut arriver que le sujet et le possesseur de la partie du corps soient confondus; ce dernier représente alors, tout à la fois, le possesseur dans le syntagme de formule 2, le participant objet logique et le participant sujet/agent du procès.

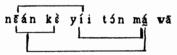
Dans ce cas, le possesseur est obligatoirement exprimé par un pronom, mais comme il peut se trouver différemment impliqué dans le procès, le pronom utilisé ne sera pas le même :

- si son implication est volontaire et active comme dans l'exemple cidessus, on utilisera le pronom réfléchi,
- si son implication est involontaire ou plus ou moins implusive, on utlisera le pronom personnel sous sa forme amalgamée,

ce qui va permettre d'augmenter encore les possibilités de création lexicale avec un même radical verbal.

Ainsi, conformément aux procédures que nous venons de décrire, l'utilisation d'un terme des parties du corps en position de participant va permettre, en jouant sur sa fonction et tout en évitant l'ambiguïté, de créer une multitude de nouveaux verbes .

a) le syntagme partie du corps/possesseur occupe la fonction sujet .



//enfant/`ce /oeil/encore/mûrir(asp.0)/pas//

"cet enfant n'est pas encore mûr"

//il/esprit+préd./sortir/lui/bâton de chasse/sur//

"Il a oublié son bâton de chasse"

b) le syntagme partie du corps + possesseur occupe la fonction objet .

Nous avons vu qu'il pouvait y avoir diverses possibilités en fonction du rapport que le possesseur entretient avec le sujet :

 le possesseur du syntagme en fonction objet et le sujet ne renvoient pas à la même notion :

//parole/ces/emph./elle+péd./moi+rel./mère/esprit/prendre(ac)//

"Ce sont ces paroles qui ont induit ma mère en erreur"

//il+préd./mod.futur/houe/bouche/battre(inac.)//

"Il aiguisera sa houe"

//homme/ce/préd./mod.Fut./toi./fesses/mettre/dehors//
"Cet homme te trahira"

á rē w5 fóò sí

//il+préd./mod.fut./neuroie/prendre(inac;)//

"Il nous plaira"

- le possesseur du syntagme en fonction d'objet/patient et le sujet/agent sont confondus:
- l'agent s'implique volontairement et consciemment dans la notion exprimée par le verbe + la partie du corps, on utilise le pronom réfléchi :

//femme/cette/préd./venir(inac)./pr.réfl./foie/dire(inac.)/moi/à//
"Cette femme va me faire une confidence"

//il+préd/mod.fut./pr.réfl./ esprit/ donner(inac.) il/encore/action/prendre(0)//
"Il réfléchira avant d'agir"

//nous+préd/pr.réfl./tête/couper(ac.)/ensemble//

"Nous nous sommes battus en duel"

//si/elle+rel/mère/préd/partir(ac)/enfant/ce/préd/mod.fut/pr.réfl/bouche/frapper(inac)//
"Si sa mère part, cet enfant va hurler"

- la volonté de l'agent n'intervient pas dans l'exécution de la notion exprimée par le verbe+ la partie du corps; mais, pour éviter toute possibilité de confusion avec des constructions où le possesseur de la partie du corps, bien que différent du sujet/agent, est exprimé par un pronom personnel, le personnel renvoyant au possesseur n'est pas explicitement mentionné, il

s'amalgame à la partie du corps entrainant de ce fait, un abaissement du ton de la partie du corps:

//il+préd./mad.fut./bouche/donner(inac.)/vous/partir(0)/chemin/dans/ "Il donnera son accord pour votre départ en voyage"

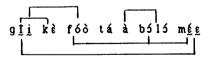
//il/préd./bouche/béante/sortir//
"Il baille"

c) le syntagme possesseur + la partie du corps occupe la fonction bénéficiaire :

//vous+préd./injure/cette/garder(ac.)/vous/entrailles/dans//

"Vous avez gardé rancune de cette injure"

d) Il y a même certains cas où le sens du verbe s'obtient en combinant deux syntagmes occupant des fonctions différentes :



//homme/ce/foie/préd/lui/gorge/entendre(inac)//

"Cet homme sait se maîtriser"

Pourtant, ces exemples sont rares et la plupart de ces créations lexicales font intervenir la partie du corps en fonction objet un possesseur, pronom réfléchi, nom, ou pronom. A titre d'illustration, nous citerons quelques exemples où les sens différents s'obtiennent en faisant varier :

- soit la partie du corps avec le même radical verbal :

```
. avec le radical / b5/b6e/b5/
                                       "sortir de, enlever"
  n míi bá
                       //pr.réfl/tête/enlever//
                                                 "se décharger de, se soustraire "
  n lé bá
                       //pr.réfl/bouche/enlever//
                                                 "se rétracter, capituler"
  x fóò b5
                       //x/foie/enlever//
                                                 "décourager x"
  x yíi bá
                       //x/oeil/enlever//
                                                 "exciter l'envie de x"
  x yírì bá
                       //x/esprit/enlever//
                                                 "prendre garde à x, se méfier de"
```

- soit le radical verbal avec la même partie du corps :
- . avec la partie du corps/ y i i / "oeil" :

```
yì i vó //oeil/entrer// "s'imposer"

x yí i píā //x/oeil/aigrir// "éloigner de soi"

ñ yí i báà //pr.réfl/oeil/devenir// "convoiter"
```

Comme on l'a vu dans tous les exemples précédents, c'est toujours la deuxième formule - relation de caractérisation - qui est utilisée pour modifier le sens d'un radical de procès. En fait, l'usage exclusif de cette formule dans la création lexicale, va permettre d'éviter l'ambiguité qui pourrait résulter de l'utilisation d'un terme de cette catégorie avec son sens premier de partie du corps.

- Utilisation de la première formule avec le relateur & : la partie du corps garde son sens premier et son ton de base :

```
mā fōò á búsì
//moi+rel./foie/préd./être malade(inac.)//
"J'ai mal au foie"
```

- Utilisation de la deuxième formule avec changement de ton: la partie du corps sert à créer un nouveau concept en combinaison avec le radical verbal

```
mā fóò á bús ì
//moi/foie+chgt de ton/préd./être malade(inac)//
"J'ai de la peine"
```

UTILISATION AVEC UN RADICAL ADJECTIVAL FORMATION D'ADJECTIFS

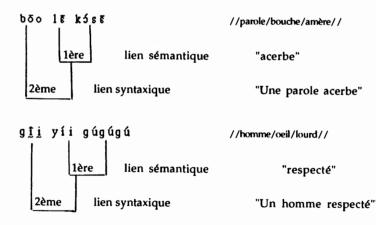
Cette combinaison partie du corps + adjectif va servir à former de nouveaux adjectifs dont la plupart serviront à qualifier des affects, émotions ou sentiments.

Comme nous l'avons dit en décrivant les formules utilisées dans les syntagmes à noyau nominal, l'adjectif épithète n'admet que la formule de construction 2 (nom + adjectif avec changement de ton) qui est identique à celle utilisée pour relier le tout à ses parties.

C'est donc cette même formule qui va être utilisée pour fabriquer de nouveaux termes et le nouvel ensemble ainsi constitué - partie du corps + adjectif - précèdera le nominal

Ainsi, on retrouve ici, le même principe que celui qui fonctionne dans la formation des verbes, avec une double utilisation de la formule 2 :

- fonction sémantique d'abord pour relier la partie du corps à l'adjectif :
- fonction syntaxique ensuite pour relier l'ensemble ainsi constitué au nominal auquel il se rapporte :



Ici encore, on obtiendra des sens différents en faisant varier, tantôt la partie du corps avec le même adjectif, tantôt, au contraire, l'adjectif avec la même partie du corps:

x fóò fúu	//x foie/rapide//	"impatient"
x lé fúu	//x bouche/rapide//	"médisant, indiscret"

хуíі	fúu	//x oeil/rapide//	"agile, malin"
хуíі	kērē	//x oeil/petit//	"mesquin"
хуíі	púsēà	//x oeil/léger//	"méprisant"
xyíi	t T	//x oeil/noir//	"ignorant"
xyíi	b5nèe	//x oeil/mauvais//	"méchant"

FORMATION DENOMS

Comme nous l'avons déjà signalé, avec les termes des parties du corps, c'est à partir des verbes et des adjectifs que vont être créés les noms, ce qui s'explique parfaitement dans la mesure où, les termes des parties du corps imposant la présence d'un nominal pour pouvoir apparaître dans le discours, il n'y aurait aucun moyen de distinguer un composé d'un syntagme dans lequel le nominal dépendant conserverait son sens premier de partie d'un tout.

- NOMS ISSUS DE VERBES :

C'est la règle habituelle qui est appliquée, à savoir, le verbe accompagné de son participant obligatoire est nominalisé en prenant la marque de l'aspect 0, la position qu'il occupe dans la phrase, représentant le seul critère permettant de distinguer un verbe nominalisé de son utilisation comme prédicat, à l'impératif.

```
kā fóò búsū fi mā fóò būsì
//vous/foie/être malade (0)/préd./m"a/foie/être malade(inac.)//
"Votre chagrin m'attriste"
```

x	fóò	ký	//x/foie/saisir(0)//	"patience"
x	fóò	уý	//x/foie/casser(0)//	"épuisement"
x	fóò	s í i	//x/foie/prendre(0)//	"volonté"

⁻ NOMS ISSUS D'ADJECTIFS

Les adjectifs sont transformés en noms par un procédé de composition systèmatique avec le verbe "devenir" utilisé à l'aspect 0/bá/

```
x yí i fúu "agile" yí i fúu bá "agilité"
```

```
x yîi kërë "mesquin" yîi kërë bá "mesquinerie" x 16 kākā "opiniâtre" lê kākā bá "opiniatreté" x mîi kākā bá "entêtement"
```

Remarque: avec certains adjectifs, il est aussi possible de faire des verbes d'état en les combinant avec le radical de procès / k5/k6e/k5/"donner"

```
yíi fúu kó //oeil/rapide/donner// "être agile, rapide"
yíi kākā kó //oeil/dur/donner// "être actif, dégourdi"
```

Ainsi nous avons vu comment, en se jouant des contraintes syntaxiques liées au fonctionnement de la langue, le san s'est donné la possibilité de démultiplier son vocabulaire sans pour autant créer la moindre ambiguité ni augmenter son stock de radicaux de base.

Note bibliographique

PLATIEL, Suzy. "Corps physique, corps psychique" pp. 361-371 in: Graines de parole.

Ecrits pour Geneviève Calame-Griaule. Paris, CNRS, 1989